Réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Mmes Josiane DESGROISILLES, Régine DUPAYS, Corinne DROUHIN, Claude IMBERT; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Jean-Marie SEGADO.

<u>Absents excusés</u>: Mrs Matthias MANGANELLI (a donné pouvoir à Jean-Louis GONON,) Cyrille TOULOUSE (a donné pouvoir à Xavier LAVINA).

Secrétaire de séance : Mme Claude IMBERT.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- > WPD : Avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique
- > Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

> Achat d'un souffleur

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

I - <u>WPD : Avenant à la promesse synallagmatique de bail</u> <u>emphytéotique</u>

Délibération n° 51-2022

Annule et remplace la délibération n° 39-2022 du 2 septembre 2022.

Monsieur le Maire présente l'avenant à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique signé le 10 novembre 2017 et arrivant à terme e 31 mars 2023. L'avenant consiste à modifier l'article 3 « Durée de la promesse » en prolongeant de cinq années, soit jusqu'au 31 mars 2028.

Il est précisé également que la société Energie Armançon pourra prolonger unilatéralement la durée de la promesse de 3 années supplémentaires, par décision expresse portée à la connaissance du propriétaire au plus tard le 31 mars 2027.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- > ACCEPTE l'avenant n° 2 à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes,
 - > AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

II - Achat d'un souffleur

Délibération nº 52-2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un souffleur. Monsieur Guy DEWAELE présente différents devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- > ACCEPTE le devis de l'entreprise BRUNE pour un montant HT de 689.23 €.
 - > AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis.

III- Questions diverses

1/ <u>Nouvelle activité « Plume d'Elle »</u>: Madame Sarah TOSELLI, écrivain public propose ses services pour assister les administrés dans le cadre de la rédaction d'écrits de tous types. La Commune de NUITS met à disposition la bibliothèque pour d'éventuelles rencontres.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

51-2022: WPD - Avenant à la promesse synallagmatique de bail

emphytéotique

52-2022 : Achat d'un souffleur

Séance levée à 21 heures 30.

GONON Jean-Louis	IMBERT Claude	
BERNARD Jean- Louis	DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane	MANGANELLI Matthias	Absent
DUPAYS Régine	TOULOUSE Cyrille	Absent
LAVINA Xavier	SEGADO Jean- Marie	
DROUHIN Corinne		